1 : SEP. 2017

Ep n° 815

REGLEMENT PARTICULIER
SUPERCROSS INDOOR DE LYON / CHAMPIONNAT DE FRANCE - SX TOUR

Vendredi 24 & Samedi 25 novembre 2017
Palais des Sports de LYON
N° EPREUVE : 815

ARTICLE 1 / DEFINITION

Ivanor organise, sous l'égide sportive du Moto Club de LYON et du RHONE de la Ligue Rhône Alpes - et sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017, en nocturne, deux épreuves du Championnat de France de Supercross catégorie SX2/Junior et SX1 et des démonstrations de Freestyle Show (exhibitions de sauts acrobatiques par des pilotes choisis par l'organisateur).
Ces épreuves seront organisées conformément au Code sportif FFM, aux règles techniques motocross, au règlement du Championnat de France et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

ARTICLE 2 / CIRCUIT

Le circuit temporaire du Palais des Sports de Lyon présente une piste d'une longueur de 350 mètres et d'une largeur minimum de 6 mètres (plan annexé).

ARTICLE 3 / CONCURRENTS ADMIS

Tout coureur en possession d'une licence NCA, Inter ou Inter Jeunes délivrée par la FFM et étant âgé au moins de **13 ans**.
Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du Règlement Général Motocross.

L'organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes titulaires d'une licence délivrée par une autre FMN dans la limite de 6 pilotes maximum par classe, leurs inscriptions seront enregistrées par la FFM en consultation avec JLFO (promoteur du Championnat de France – SX Tour).
Il devra alors inscrire son épreuve en Zone Euro, et les pilotes devront posséder une licence délivrée par leur FMN correspondante.

ARTICLE 4 / NOMBRE DE PILOTES

24 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX2/Junior,
22 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX1,

4 pilotes choisis par l'organisateur participeront au Concours de Sauts.

ARTICLE 5 / MACHINES AUTORISEES

Pourront disputer les épreuves de Supercross les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 8.3 du règlement général Motocross.

ARTICLE 6 / ENGAGEMENTS

Les pilotes devront s'inscrire au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation, au Secrétariat Motocross de la FFM.

L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en cas d'absence non motivée à une épreuve de Championnat, ils seront pénalisés comme indiqué ci-après :
- Le chèque du droit d'engagement sera retenu
- La Commission Nationale de Motocross pourra prononcer leur exclusion de tous les Championnats pour l'année suivante.

En cas de non participation, tout pilote engagé devra en informer soit la FFM (01 49 23 77 00) ou le secrétariat du Palais des Sports le jour de l'épreuve.

ARTICLE 7 / DEROULEMENT

- Contrôle administratif et technique : vendredi 24 novembre 2017 de 8 h à 12 h
  Palais des Sports de Lyon :

  Reconnaissance de la piste : Vendredi : de 10h. à 12h30
  Samedi : de 14h à 15h.

Essais fermés au public

- Essais vendredi 24 novembre 2017 de 11h à 17h :
- Essais SX2, SX1 et Freestyle

- Essais samedi 25 novembre 2017 de : 15h à 17h.
  Essais SX2, SX1 et Freestyle

- **Soirées des vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017 :**

19 H	Ouverture des portes au public	
20 H 15	Présentation des pilotes	
20 H 45	SX2/Junior – Demi-Finale 1	**7min + 1T**
	SX2/Junior – Demi-Finale 2	**7min + 1T**
	SX1 - Demi-Finale 1	**7min + 1T**
	SX1 – Demi-Finale 2	**7min + 1T**
22 H 05	Freestyle Show	
22 H 25	*Entracte*	
22 H 40	Repêchage SX2	**4min + 1T**
22 H 50	Repêchage SX1	**4min + 1T**
23 H 10	Freestyle Show	
23 H 30	Finale SX2/Junior + Podiums	**9min + 1T**
23 H 45	Finale SX1 + Podium	**9min + 1T**

Réunions des Arbitres : vendredi de 12h à 12h30
samedi de 14h à 14h30

ARTICLE 8 / OFFICIELS

Délégué : Monsieur Vincent Dussollier 128788
Directeur de Course : Monsieur **Joël FAIVRE**
Arbitre : Monsieur Patrick Stadler 022554
Commissaires de Piste : en nombre suffisants (18) 009366

ARTICLE 9 / APPLICATION DU REGLEMENT

Conformément au règlement du Championnat de France Supercross, la manifestation est organisée sur le principe du contrôle des arbitres. Ils ont le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.
Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par les arbitres.

L'accès au bâtiment sera interdit aux pilotes, en dehors des essais et reconnaissance, dans le cadre des horaires prévus
Fermeture du site du Palais des Sports en dehors des horaires officiels.

Accés et Circulation :
Le paddock se tiendra à l'extérieur de l'enceinte du Palais des Sports.
L'accès à la piste est strictement limité aux pilotes dans le cadre des horaires prévus.

Un espace en tribune sera réservé aux accompagnateurs et mécaniciens muni d'un bracelet (remis au contrôle administratif du pilote) dans le cadre des horaires d'ouverture du Palais des Sports et dans la limite des places autorisées par la sécurité.

ARTICLE 10 / LISTE DES PRIX

EPREUVE INDOOR Base 1 Journée (Base Capacité 22 pilotes SX2 + 18 pilotes SX1)						
			Finale		**Finale**	**Repéchage SX1**
			SX2		**SX1**	
1			850,00 €		2 500,00 €	
2			700,00 €		2 000,00 €	
3			550,00 €		1 500,00 €	
4			400,00 €		1 000,00 €	
5			300,00 €		800,00 €	
6			200,00 €		700,00 €	
7			150,00 €		600,00 €	
8			150,00 €		500,00 €	
9			150,00 €		450,00 €	
10			150,00 €		400,00 €	

11			150,00 €		350,00 €	
12			150,00 €		300,00 €	
13			150,00 €		300,00 €	
14			150,00 €		300,00 €	
						150€ (X4)
			4 200€		11 700€	600€

Visa LMR

18 SEP. 2017

LIGUE MOTOCYCLISTE
RHONE - ALPES
18 Chemin des Neuve
Z.A. Les Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél. : 04 75 55 22 50

Visa FFM **17/0931**

Le 26/09/2017

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

PISTE DE SUPERCROSS ET FREESTYLE
PALAIS DES SPORTS DE GERLAND - LYON
24 & 25 NOVEMBRE 2017

MOTO-CLUB de LYON et du RHONE
16 allée Pierre de Coubertin
69007 LYON
Tél. ~~04 78 58 30 38~~
06 07 65 46 18

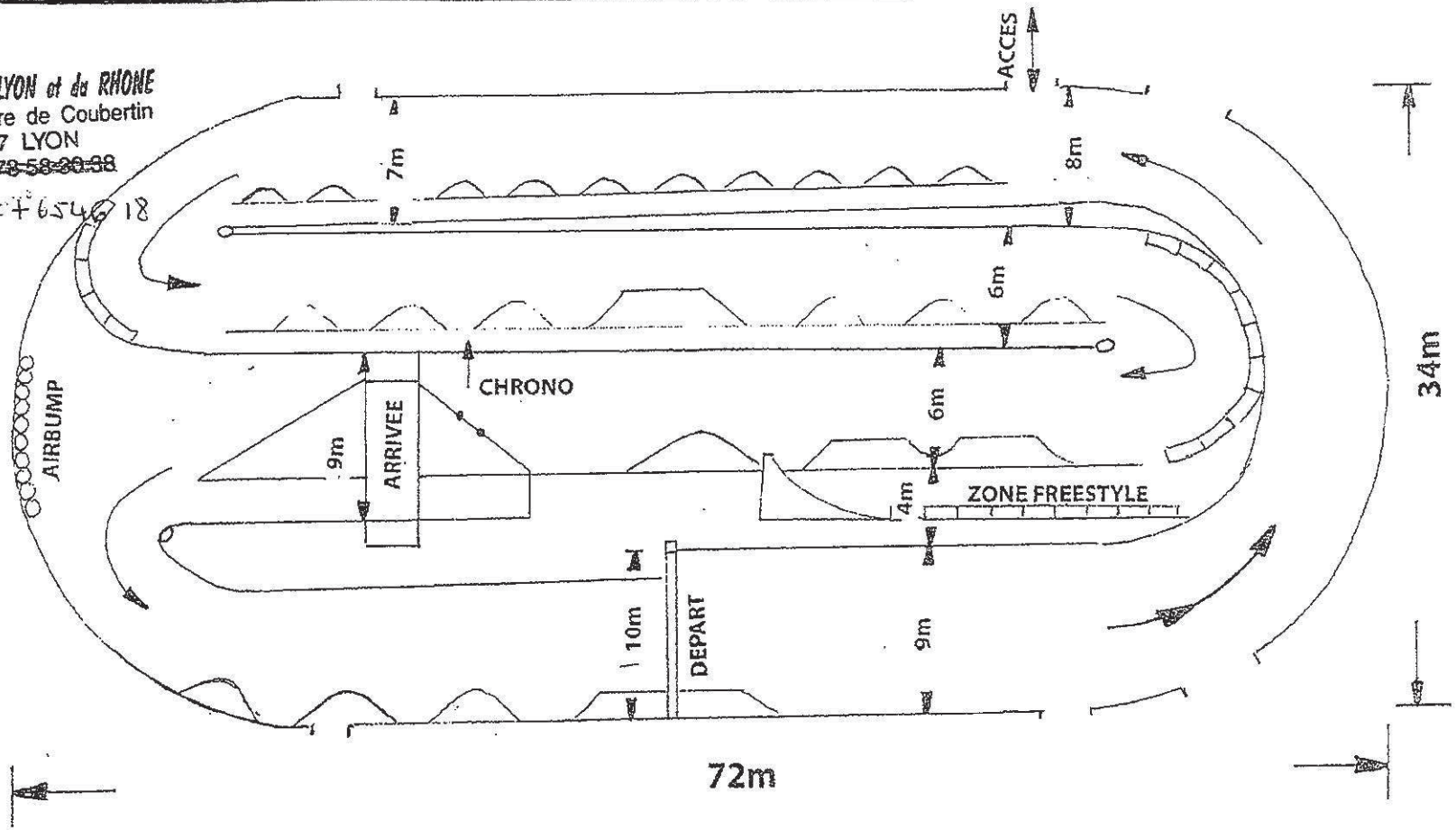

1cm = 3m

Longueur de la piste = 350m

Balisage / Protection : Airprotek